



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement**

Service prospective, aménagement et connaissance du territoire

Basse-Terre, le

**18 JAN. 2021**

Pôle aménagement et gestion des territoires

Unité gestion de l'espace littoral

Réf. : **21 - 013**

Affaire suivie par : Nadine LEPIERRE

**AVIS DU SERVICE GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN FIN  
D'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE**

(art.R.2124-7 du code général de la propriété des personnes publiques)

La Société d'Économie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe (SEMAG), représentée par son directeur général en exercice monsieur Laurent BOUSSIN, domiciliée, Espace SEMAG, route de Grand-Camp Rocade – 97139 – LES ABYMES, sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public maritime de la commune de Saint-François au lieu-dit "Anse Champagne".

La présente concession a pour objectif de réaliser des travaux d'aménagement maritime. Ces aménagements sont localisés au droit des parcelles AW 58 et 59 (rechargement et décompactage de la plage) et sur la parcelle AW 59 (pose d'un émissaire d'eaux pluviales).

La concession est destinée à réaliser le rechargement de la plage sur la partie Est de la zone d'étude, de recréer un stock sédimentaire suffisant permettant d'améliorer la résilience de la plage et de réduire les aspects érosif et qualitatif du site.

Le dossier a été soumis pour avis à l'instruction des administrations désignées ci-après et a recueilli les avis suivants :

- La direction régionale des Finances publiques (pôle domanial et politique immobilière de l'État) – avis favorable du 16 septembre 2020 ;
- le commandant supérieur des forces armées aux Antilles – avis favorable du 06 août 2020 ;
- la direction de la Mer - avis favorable du 18 septembre 2020 ;
- le délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer – avis réputé favorable ;
- le service ressources naturelles – avis favorable du 27 août 2020 ;

**ATTENTION**

**La DEAL ne reçoit actuellement que sur rendez-vous.  
Contactez le : 0590 99 46 46 (Basse-Terre)  
0590 98 20 55 (Grande-Terre)**

- le service MDDEE/évaluation environnementale – avis du 18 août 2020 ;
- le maire de la commune de Saint-François - avis réputé favorable ;
- la déléguée du conservatoire du littoral – avis réputé favorable ;
- la communauté d'agglomération "La Riviera du Levant" – avis réputé favorable ;

Au vu des avis reçus lors de l'instruction administrative, je propose d'accéder à la demande du pétitionnaire sous la forme d'une concession d'utilisation du domaine public maritime, délivrée pour une durée de 15 ans moyennant :

- une redevance pour occupation non économique d'un montant total de trois cent quatre-vingt-huit euros (388, 00 €) par an pour la part fixe.

P/ Le directeur,  
Chef du Service Prospective,  
Ingénierie et Connaissance du Territoire



Anne-Laure BARBEROUSSE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques  
de la Guadeloupe et des îles du Nord**  
Pôle domanial et  
politique immobilière de l'Etat  
Centre des finances publiques de Desmarais  
97100 BASSE-TERRE  
Téléphone : 05.90.99.68.25  
Mel.: [drfip971.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:drfip971.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr)

Affaire suivie par : Katia BIBIANO

Le Directeur régional des Finances publiques

à

DEAL Guadeloupe  
service PACT/AGT/GEL  
ZA de Dothémare II – Kann'n Opé  
97139 Les Abymes

A l'attention de madame Pallier

Objet : Guadeloupe – projet de convention portant concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports en vue de la réalisation d'un émissaire d'eaux pluviales et du rechargement de la plage d'Anse Champagne en sable sur le territoire de la commune de Saint-François

A Basse-Terre, le 16 septembre 2020

Vous m'avez transmis une demande d'avis relative à une concession ayant pour objet l'utilisation du domaine public maritime situé sur le territoire de la commune de Saint-François – au lieu-dit « Anse Champagne ». Il s'agit de travaux d'aménagement maritime localisés au droit des parcelles AW 58 et 59 (rechargement et décompactage de la plage) et sur la parcelle AW 59 (pose d'un émissaire d'eaux pluviales).

J'ai l'honneur de vous informer que ce dossier recueille mon agrément dans son principe.

Néanmoins, il convient de modifier l'article 4-6 – redevance domaniale de la manière suivante :

Le montant de la redevance pour occupation non économique est déterminé comme suit :

- rechargement et décompactage de la plage - occupation à titre gratuit
- pose d'un émissaire d'eaux pluviales – forfait installation ouvrage de 388,12€ arrondi à 388€.

soit une part fixe totale de 388€.

Le montant minimal de la redevance pour occupation non économique est donc de 388€.

Le montant de la redevance sera révisé annuellement , en fonction des variations de l'indice travaux publics-TP02 publié par l'INSEE – dernier indice connu juin 2020 – 113,7.

La première échéance doit être acquittée au plus tard dans les 30 jours de la signature de la présente concession ; les quatorze échéances annuelles devront être payées au plus tard le 1<sup>er</sup> jour de chaque période annuelle, selon les modalités suivantes :

- par virement à la caisse du comptable dont les références bancaires figurent ci-après :

**IBAN : FR20 3000 1000 641A 0000 0000 082 - BIC : BDFEFRPPCCT**

- par carte bancaire à la caisse d'un centre des Finances publiques

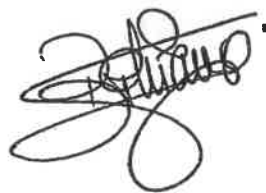
- par chèque libellé à l'ordre du Trésor public et transmis au service local du domaine.

Dans tous les cas, il conviendra de faire apparaître le numéro de dossier de l'occupant qui figure sur l'avis de paiement.

En cas de retard de paiement, la redevance échue porte intérêt de plein droit au taux annuel applicable en matière domaniale conformément à l'article L.2125-5 du code général de la propriété des personnes publiques, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure quelconque et quelle que soit la cause du retard.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'engage à acquitter tous les impôts et taxes dont il est redevable concernant les terrains, aménagements et installations présents sur le domaine.

Pour le Directeur régional des Finances publiques  
Katia BIBIANO  
Inspectrice divisionnaire des Finances publiques





**MINISTÈRE DES ARMÉES**



**COMMANDEMENT SUPERIEUR  
DES FORCES ARMEES  
AUX ANTILLES**

**CENTOPS**

Fort-de-France, le 06 Aout 2020

N°2020-501277 /FAA/COMSUP/EMIA/NP

Le contre-amiral Jean Hausermann  
Commandant supérieur des Forces armées aux Antilles

à

Monsieur le directeur de  
l'Environnement de Aménagement et du Logement de la Guadeloupe

**OBJET** : avis relatif à une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.

**REFERENCE** : Demande d'avis d'occupation temporaire du domaine public : 20-023

En réponse à votre courrier de référence, j'ai l'honneur de vous informer que la demande relative à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime émise par la société SEMAG représentée par Monsieur Laurent BOUSSIN, pour la réalisation d'un émissaire d'eaux pluviales et du rechargement en sable de la plage de l'Anse Champagne, dans la commune de Saint-François n'appelle aucune observation de ma part

Par ordre

Le Capitaine de frégate Justin Peltier  
Chef du Centre Opérations des  
Forces Armées aux Antilles



*Mission de coordination des politiques  
publiques maritimes*

*Cellule domaine public maritime  
et aquacultures marines*

Réf : 2020-831

Baie-Mahault, le 18 septembre 2020

Le Directeur de la mer  
à

M. le Directeur de la DÉAL  
A l'attention de Mme Pallier,  
chef du pôle AGT (service PACT)  
ZA la Kann'Opé - Bât G  
Dothémare  
97139 Les Abymes

**Objet :** Demande d'avis pour l'aménagement de la plage de l'Anse Champagne située dans la commune de Saint-François

Par courrier en date du 15 juillet 2020, vous avez sollicité mon avis sur le dossier déposé par la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe (SEMAG), pour une demande de concession pour l'aménagement de la plage de l'Anse Champagne, située à Saint-François.

Par la présente, je vous informe que ce dossier ne soulève pas d'observation particulière de ma part, et que j'émetts un avis favorable à la réalisation des travaux.

J'attire toutefois votre attention sur la nécessité de

- rappeler au maître d'ouvrage la nécessité de déposer une demande d'autorisation d'occupation du DPM auprès de la Direction de la mer pour son projet de ponton (non évoqué dans le cadre de ce dossier).

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Directeur-adjoint

**Arnaud LE MENTEC**





**Sujet : Re: Tr: Tr: SEMAG-concession Anse-Champagne à Saint-François-15 septembre 2020**

**De : REGARD-ALCHAKKIF Muriel - DEAL Guadeloupe/RN/PE <muriel.regard-alchakkif@developpement-durable.gouv.fr>**

**Date : 27/08/2020 07:33**

**Pour : LEPIERRE Nadine - DEAL Guadeloupe/PACT/AGT/GEL**

**<Nadine.Lepierre@developpement-durable.gouv.fr>**

**Copie à : STEERS Guillaume (Chef du pôle EAU) - DEAL Guadeloupe/RN/PE**

**<Guillaume.STEERS@developpement-durable.gouv.fr>, MONTOUT Liliane**

**(Responsable de l'Unité) - DEAL Guadeloupe/PACT/AGT/GEL**

**<Liliane.Montout@developpement-durable.gouv.fr>**

Bonjour Nadine,

La déclaration loi sur l'eau de la résid'Anse Champagne Carib'Inn, y compris après sa modification ( réduction du volume du rechargement de plage à 1325 m3, mise en place d'un émissaire de rejet des eaux pluviales arrivant sur la plage) a fait l'objet d'un récépissé de déclaration, en date du 21 août 2020, avec accord pour le démarrage des travaux (sous réserve de l'obtention des autorisations requises par d'autres réglementations). Nous n'avons pas d'observation sur votre projet de convention.

cordialement,



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**

**Muriel REGARD**

Chargée de mission police des eaux marines  
Service Ressources Naturelles - Pôle Eau

Route de Saint-Phy, BP 54, 97102 BASSE-TERRE Cedex  
Tél. : 05 90 60 41 25  
[www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr)

----- Message transféré -----

**Sujet :**Tr: SEMAG-concession Anse-Champagne à Saint-François-15  
septembre 2020

**Date :**Wed, 15 Jul 2020 16:12:32 +0200 (CEST)

**De :**LEPIERRE Nadine - DEAL Guadeloupe/PACT/AGT/GEL (par centre  
serveur AC) <[Nadine.Lepierre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Nadine.Lepierre@developpement-durable.gouv.fr)>

**Répondre à :**LEPIERRE Nadine - DEAL Guadeloupe/PACT/AGT/GEL

<[Nadine.Lepierre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Nadine.Lepierre@developpement-durable.gouv.fr)>

**Pour :**"SERGENT Daniel (Chef de service RN) - DEAL Guadeloupe/RN"  
<[daniel.sergent@developpement-durable.gouv.fr](mailto:daniel.sergent@developpement-durable.gouv.fr)>, "MAGNARD

Claire (chef de pôle biodiversité) - DEAL Guadeloupe/RN/PB"

<[claire.magnard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:claire.magnard@developpement-durable.gouv.fr)>, "STEERS

Guillaume (Chef du pôle EAU) - DEAL Guadeloupe/RN/PE"

<[Guillaume.STEERS@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Guillaume.STEERS@developpement-durable.gouv.fr)>

**Copie à :**"PALLIER Bettina (Cheffe du pôle) - DEAL Guadeloupe/PACT/AGT"

<[bettina.pallier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bettina.pallier@developpement-durable.gouv.fr)>, "MONTOUT

Liliane (Responsable de l'Unité) - DEAL Guadeloupe/PACT

/AGT/GEL" <[Liliane.Montout@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Liliane.Montout@developpement-durable.gouv.fr)>

**CET ENVOI ANNULE LE PRÉCÉDENT.**



**Nadine LEPIERRE**

Chargée d'études "DPM"

PACT/AGT/GEL

DéAL de Guadeloupe

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Tél 05 90 60 41 13 - Fax 05 90 98 94 00

----- Message transféré -----

**Sujet :**SEMAG-concession Anse-Champagne à Saint-François-15  
septembre 2020

**Date :**Wed, 15 Jul 2020 09:58:02 -0400

**De :**LEPIERRE Nadine - DEAL Guadeloupe/PACT/AGT/GEL

<[Nadine.Lepierre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Nadine.Lepierre@developpement-durable.gouv.fr)>

**Organisation :**DEAL Guadeloupe/PACT/AGT/GEL

**Pour :** SERGENT Daniel (Chef de service RN) - DEAL Guadeloupe/RN  
<[daniel.sergent@developpement-durable.gouv.fr](mailto:daniel.sergent@developpement-durable.gouv.fr)>, MAGNARD  
Claire (chef de pôle biodiversité) - DEAL Guadeloupe/RN/PB  
<[claire.magnard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:claire.magnard@developpement-durable.gouv.fr)>, STEERS  
Guillaume (Chef du pôle EAU) - DEAL Guadeloupe/RN/PE  
<[Guillaume.STEERS@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Guillaume.STEERS@developpement-durable.gouv.fr)>  
**Copie à :** PALLIER Bettina (Cheffe du pôle) - DEAL Guadeloupe/PACT/AGT  
<[bettina.pallier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bettina.pallier@developpement-durable.gouv.fr)>, MONTOUT  
Liliane (Responsable de l'Unité) - DEAL Guadeloupe/PACT  
/AGT/GEL <[Liliane.Montout@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Liliane.Montout@developpement-durable.gouv.fr)>

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une demande d'avis sur le projet de convention pour la concession citée en objet avec le dossier de demande et le projet de convention.

Votre réponse sur ce dossier est attendue d'ici **le 15 septembre prochain**.

A défaut, votre avis sera réputé favorable.

Cordialement,

--

 LOGO	<b>Nadine LEPIERRE</b> Chargée d'études "DPM" PACT/AGT/GEL DéAL de Guadeloupe Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  Tél 05 90 60 41 13 - Fax 05 90 98 94 00
--	--

---

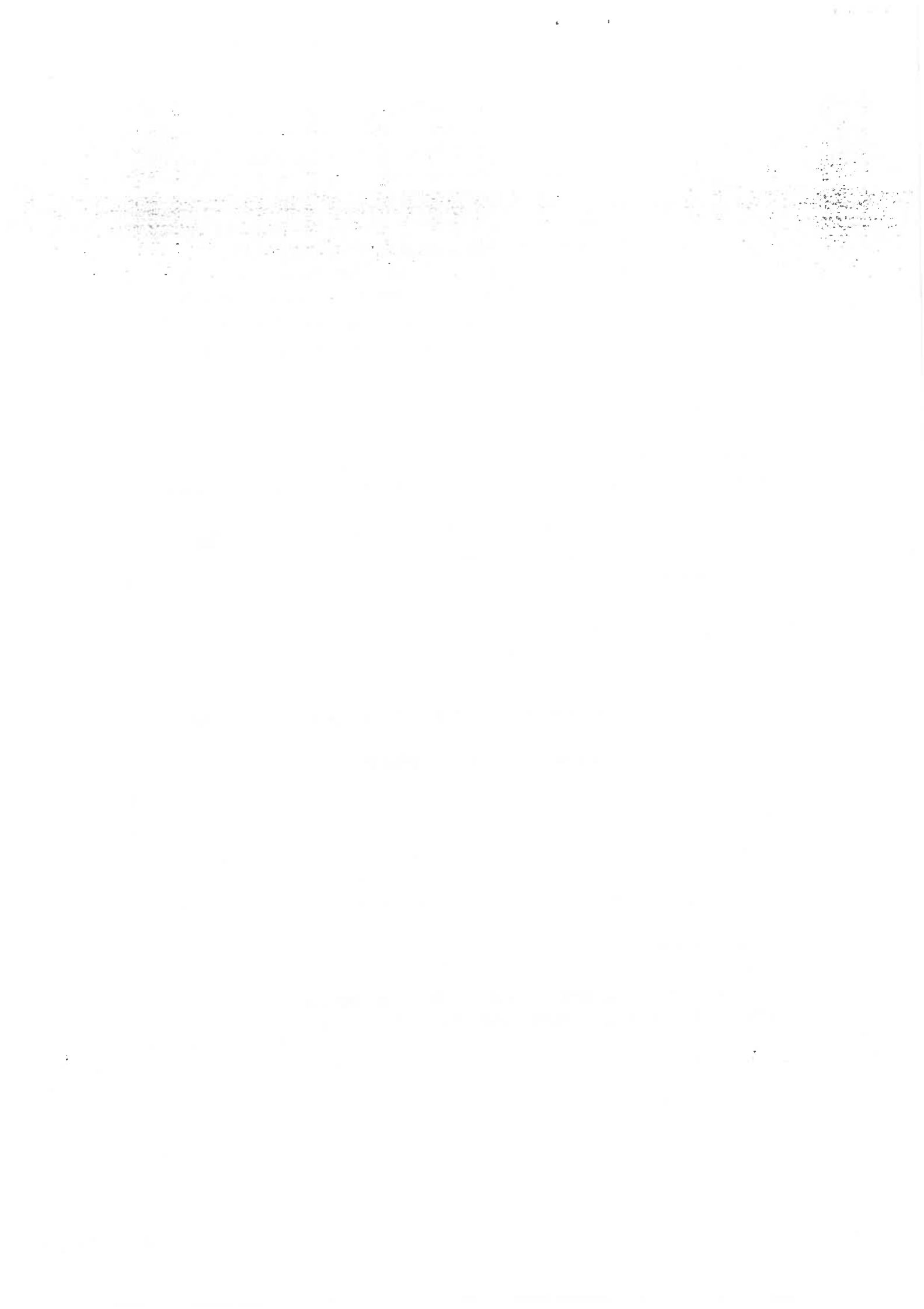
Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles (pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.

Pièces jointes:

Demande avis\_RN-SEMAG.pdf

Projet convention concession -SEMAG\_Anse-Champagne.pdf

Demande Concession\_SEMAG CARIB INN- 2020\_06\_23.pdf



**Sujet :** Re: Demande d'avis - concession SEMAG Anse Champagne à Saint-François  
**De :** DELANNAY Frantz (Responsable de l'Unité) - DEAL Guadeloupe/PACT/CTP/SIG  
<frantz.delannay@developpement-durable.gouv.fr>

**Date :** 31/07/2020 12:59

**Pour :** LEPIERRE Nadine - DEAL Guadeloupe/PACT/AGT/GEL  
<Nadine.Lepierre@developpement-durable.gouv.fr>

**Copie à :** PALLIER Bettina (Cheffe du pôle) - DEAL Guadeloupe/PACT/AGT  
<bettina.pallier@developpement-durable.gouv.fr>, MONTOUT Liliane (Responsable de  
l'Unité) - DEAL Guadeloupe/PACT/AGT/GEL <Liliane.Montout@developpement-  
durable.gouv.fr>, SENS Alexandrine - DEAL Guadeloupe/PACT/CTP  
<alexandrine.sens@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour Nadine,

En PJ, tu trouveras le tracé défini dans le dossier et le tracé du littoral disponible sur notre  
Base de données.

Les deux tracés étant identiques, je te confirme le tracé du sentier du littoral tel défini dans  
le dossier.

N'oublie pas notre Rdv : lundi 3/08 à 10h30 à Dothémare.

Bien cordialement,



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**

**Frantz DELANNAY**

Responsable de l'Unité SIG

Système d'Information Géographique

Route de Saint-Phy, BP 54, 97102 Basse-Terre Cedex

Tél: 0590 99 43 01 - Mob: 0690 34 64 70

[www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr](http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr)

Le 29/07/2020 à 08:26, LEPIERRE Nadine - DEAL Guadeloupe/PACT/AGT/GEL (par centre  
serveur AC) a écrit :

Bonjour Frantz,

Peux-tu me confirmer le tracé du sentier du littoral tel arrêté dans le dossier ci-joint.  
Je te remercie par avance.

Bien cordialement,



**Nadine LEPIERRE**

Chargée d'études "DPM"

PACT/AGT/GEL

DéAL de Guadeloupe

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Tél 05 90 60 41 13 - Fax 05 90 98 94 00

— Pièces jointes :

Annotation 2020-07-31 124637.png

634 Ko

AnseChampagneSentierLittoral.png

2,1 Mo

**Tracé de servitude et  
aménagement du  
projet Carib'Inn - Anse  
Champagne**

Système de coordonnées  
WGS 84 UTM 20N

- ... Limites parcellaires
- Servitier de servitude
- Aménagements prévus
  - Estimations
  - Voiries
  - Stationnements
  - Piscines
- Aménagement paysager
  - Arbres et arbustes
  - Parcelles des villas



IC  
**creocean**

